

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLAMART

Du mercredi 24 novembre 2021 à 09h00 au samedi 11 décembre 2021 à 12H00

Par arrêté n° A 409/2021, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clamart.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU a pour objet la réalisation d'une crèche de 60 berceaux, la réalisation de 15 logements locatifs sociaux et la création d'un parc public.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 24 novembre 2021 à 09h00 au samedi 11 décembre 2021 à 12h00, soit pendant 18 jours consécutifs.

Madame Valérie BERNARD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 24 novembre 2021 à 09h00 au samedi 11 décembre 2021 à 12h00, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- A la Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux horaires suivants : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h ; mardi et jeudi de 13h30 à 17h30, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://dp-plu-clamart.enquetepublique.net>;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Clamart (www.clamart.fr) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 24 novembre 2021 à 09h00 au samedi 11 décembre 2021 à 12h00, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement de Clamart aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://dp-plu-clamart.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : dp-plu-clamart@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le Commissaire Enquêteur - Déclaration de projet - PLU, Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement de Clamart, Centre administratif, 1-5, avenue Jean

Jaurès, 92140 CLAMART

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mercredi 24 novembre 2021 à 09h00 au samedi 11 décembre 2021 à 12h00, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables à Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://dp-plu-clamart.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement de Clamart pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 24 novembre de 9H00 à 12H00
- Jeudi 2 décembre de 14H00 à 17H00
- Samedi 11 décembre de 9H00 à 12H00

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement de Clamart. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 409/2021.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- A la Direction de l'urbanisme, du commerce et du logement de Clamart aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Clamart www.clamart.fr ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr ;
- sur le site internet <http://dp-plu-clamart.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'intérêt général du projet ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU de Clamart après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**